

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Plan Local d'Urbanisme

REVISION AU TITRE DE L'ARTICLE L.153-34 DU CODE DE L'URBANISME

Evolution du règlement de la zone A et
suppression de deux espaces boisés classés

BORDEREAU DES PIECES

Pièce n° 1 - Note explicative

Pièce n° 2 - Pièces à substituer au PLU : Plans de zonage (pièces n° 4.1 et 4.2)

NOTA : Suite à l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Loiret sur la révision allégée assorti d'une demande de retrait de l'objet de la révision allégée à propos de l'article 2.8 relatif aux abris pour animaux en zone agricole, qui apparait être illégale et donc inapplicable, la commune a indiqué retirer cet objet de la procédure de révision allégée lors de la réunion d'examen conjoint. Le règlement du PLU en page 40 est alors inchangé.